

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 03 Décembre 2001 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux nouveaux Conseillers et anciens Conseillers réélus.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

183-2001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

184-2001

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Monsieur Serge Jacques,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance régulière du 12 novembre 2001 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

185-2001

**OFFRE DE ROMARO STRUCTURE**

ATTENDU l'offre de Romaro Structure pour l'installation d'un panneau d'identité sur le terrain de la Municipalité de Saint-Victor le tout sans frais.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accepte que Romaro Structure fasse un modèle pour un panneau d'identité, au frais de Romaro Structure, et lorsque les membres du Conseil auront vue le dit panneau d'identité ils prendront une décision.

ADOPTÉ

186-2001

**DEMANDE A HYDRO-QUÉBEC - POSE DE 2 LUMINAIRES**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor demande à Hydro-Québec de bien vouloir venir faire l'installation de deux (2) luminaires, soit un luminaire à l'entrée de la Route Bizier et l'autre au 416 Rue Poulin.

ADOPTÉ

187-2001

**RÈGLEMENT NUMÉRO 33-2001**

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 04 décembre 2001 et le 01 avril 2002, soit une partie de chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor et de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Cœur-de-Jésus entre les lots 544 et 295 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis motion du présent règlement a été donné le 12 novembre 2001.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que le règlement numéro 33-2001 est adopté.

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La municipalité de Saint-Victor est dispensé d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, et de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Cœur-de-Jésus et Saint-Victor entre les lots 544 et 295 inclusivement du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor.

ARTICLE 3 La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 04 Décembre 2001 au 01 avril 2002.

ARTICLE 4. Le règlement numéro 33-2001 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 03 décembre 2001.

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE TRESORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BELANGER**

188-2001

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que Monsieur Steve Plante est nommé  
représentant sur le Comité de la Bibliothèque  
Municipale de Saint-Victor.

ADOPTÉ

189-2001

**DEMANDE D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE - FONDATION  
AUBE NOUVELLE**

ATTENDU la demande de la Fondation Aube Nouvelle à la  
Commission Municipal du Québec pour reconnaissance aux  
fins d'exemption de toute taxe foncière.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor n'a aucune  
objection que la Fondation Aube Nouvelle, qui est  
située au 179 Rue du Séminaire à Saint-Victor, soit  
exempté de toute taxe foncière.

ADOPTÉ

190-2001

**COMPTES DE TAXE NON-PAYÉS**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que le Conseil Municipal approuve l'état  
mentionnant les personnes endettées envers la  
Municipalité de Saint-Victor, pour taxes municipale  
préparé en vertu de l'article 1022 et suivants du Code  
Municipal. Il est également résolu de mandater le  
Secrétaire-Trésorier pour transmettre à la M.R.C.  
Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour  
taxes municipale dues.

ADOPTÉ

191-2001

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU TRANSPORT ADAPTÉ -  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-  
Victor adhère au transport adapté pour l'année  
2002.

ADOPTÉ

192-2001

**DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. - FERME  
FORT-RAJO**

**ATTENDU** le projet de ferme Fort-Rajo S.E.N.C.  
pour acquérir une partie du lot 484 du Rang 4  
Sud, d'une superficie d'environ 17 hectares.

**ATTENDU** que le Maire et les Conseillers ont  
pris connaissance de ce dossier.

**ATTENDU** que la présente demande est conforme  
en tout points avec les règlements de la  
Municipalité de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la Municipalité de Saint-  
Victor appui la demande dans le dossier de  
ferme Fort-Rajo, pour acquérir une partie du  
lot 484 du Rang 4 Sud, et achemine le dossier  
à la Commission de Protection du Territoire et  
Activités Agricoles du Québec.

ADOPTÉ

193-2001

**DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. - MONSIEUR  
ÉRIC MATHIEU**

**ATTENDU** que Monsieur Eric Mathieu désire  
vendre à Monsieur Éric Lessard une partie du  
lot 415 au cadastre de la paroisse de Saint-  
Victor, circonscription foncière de Beauce,  
sur laquelle est situé une érablière de deux  
mille (2000) entailles et de conserver le

résidu de sa terre afin de poursuivre et de procéder à l'expansion de son exploitation agricole;

ATTENDU que ledit Éric Lessard désire poursuivre l'exploitation de l'érablière situé sur ladite unité foncière;

ATTENDU que le projet de demande d'autorisation préparé par Me Micheline Fecteau, notaire, a été soumis à la municipalité et implique un morcellement de terrain;

ATTENDU que les conseillers et le maire ont pris connaissance du dossier;

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la municipalité;

ATTENDU que ce secteur est composé essentiellement d'érablières et d'exploitations agricoles;

ATTENDU que la présente demande ne représente pas, selon nous, de contrainte pour la pratique de l'agriculture dans ce secteur;

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc

Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité appui la demande à être présentée à ladite Commission par Monsieur Éric Mathieu et achemine le présent dossier à la Commission de Protection du territoire et des activités agricoles.

Tel que le tout est décrit au dossier préparé par Me Micheline Fecteau, notaire à Saint-Victor.

ADOPTÉ

194-2001

**ENGAGEMENT DE DOMINIQUE PROULX - HYDROGÉOLOGUE**

**ATTENDU** l'offre de service de Monsieur Dominique Proulx pour une expertise aux puits numéros 1 et 2.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,

Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil municipal engage Monsieur Dominique Proulx, ingénieur hydrogéologue, pour la réalisation d'une expertise aux puits numéros 1 et 2.

ADOPTÉ

195-2001

**DEMANDE AUX POMPIERS DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Serge Jacques,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
Conseil, de demander au Chef Pompier, Monsieur  
Marc Bureau, bien vouloir avertir les pompiers  
que lorsqu'il y a une demande des pompiers  
pour un feu de bien vouloir réduire la vitesse  
en arrivant à la caserne afin d'éviter de  
grave accident dans la cours de l'Hôtel de  
Ville.

ADOPTÉ

196-2001

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que les comptes suivants sont  
approuvés et adoptés pour paiements :

1226	Capital Fin. de Techno.	1	130,06	\$
1227	Telus Mobilité		225,34	\$
1238	Beauce-Vert		100,00	\$
1242	Hydro-Québec	5	120,72	\$
1243	Hydro-Québec		333,11	\$
1244	Pitney Works		507,79	\$
1253	Pitney Works		248,53	\$
1254	S.A.A.Q.		960,00	\$
1265	Le Réveil de la nature	1	175,02	\$
1266	Jocelyn Fortin		129,97	\$
1276	Marcel Poulin		31,00	\$
1277	Cordonnerie Bureau		201,29	\$
1278	Exc. André Gosselin	1	308,09	\$
1279	Vêtement Profession		13,80	\$
1280	Supérieur Propane		298,22	\$
1281	Telus		34,45	\$
1282	Publications Dynamiques		147,23	\$
1283	Signabec		148,75	\$
1284	Sani Gestion		155,28	\$
1285	Pitney Bowes		67,23	\$
1286	Praxair		201,55	\$
1287	Veilleux et Fils		193,30	\$
1288	Roulements à Billes GM		71,17	\$
1289	Turbo Promotions		60,39	\$
1290	Pitney Bowes Leasing		218,30	\$
1291	Pièces d'autos Univ.		15,28	\$
1292	Hercule Fortin Inc.		5,74	\$
1293	Centre du Camion		197,64	\$
1294	Biolab		625,96	\$
1295	Denis Roger Ltée		632,64	\$

1296	Béton St-Ephrem	612,52	\$
1297	L.S. Bilodeau	147,23	\$
1298	Alliance Coop	2 790,46	\$
1299	Pompes Couture	812,70	\$
1300	Armand Lapointe Equipement	56,61	\$
1301	Beauce Chaîne	3 427,75	\$
1302	Bureautique Guy Drouin	255,84	\$
1303	Extincteurs Kaouin	20,70	\$
1304	Noël Rochette et Fils	5 232,68	\$
1305	La Fabrique de St-Alfred	100,00	\$
1306	M.R.C. Robert-Cliche	2 703,60	\$
1307	Produits Sanitech	75,92	\$
1308	Fondations G. Jacques	287,56	\$
1309	Gaétan Jacques Electricque	642,41	\$
1310	Asphalte Sartigan	1 180,76	\$
1311	Telus Mobilité	161,04	\$
1312	Atelier la Griffes	230,05	\$
1313	Fecteau et Frères	42,50	\$
1314	Industries Wajax	2 236,59	\$
1315	Réal Huot Inc.	489,88	\$
1316	DEBB	190,12	\$
1317	Daniel Cliche, Avocat	287,56	\$
1318	Ind. de Ciment La Guadeloupe	708,55	\$
1319	Commerçants de la Chaudière	14,50	\$
1320	Jacques Bolduc	15,00	\$
1321	Pierre Tardif	15,00	\$
1322	Christian Roy	20,00	\$

ADOPTÉ

182-2001

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
 Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,  
 Et résolu, à l'unanimité des membres du  
 Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BÉLANGER**

